Cocotier

Régulation

Coprah- Aide à la production

Soutenir la production de coprah livré à la Société Agricole des Producteurs d'Ouvéa (SAPO)

Modalités de l'aide

Aide d'un montant forfaitaire de 40 F/kg servie par la SAPO aux producteurs ou groupements de producteurs, sur présentation d'un certificat d'expertise

Pièces justificatives à fournir

Pour la prime au coprah traité au four à air chaud, fournir un certificat de traitement du coprah + RIB

Autre aide

Prime au coprah traité au four à air chaud versée aux gestionnaires de four pour favoriser un séchage de qualité d'un montant forfaitaire de 15F/kg de coprah traité. Le financement du coût de l'expertise du coprah est également pris en charge par l'Agence rurale.

Date limite de reception : 13 décembre 2025

Julien BARBIER

Directeur adjoint



% 260960



contact@agencerurale.nc